



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

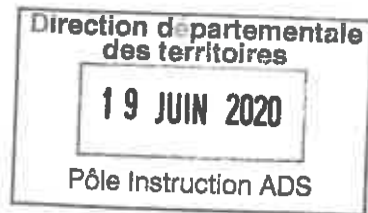
Direction départementale  
des territoires  
Service espace rural,  
risques et environnement  
Bureau risques et sécurité  
Affaire suivie  
par David SCHMIDT  
Tél : 05 55 51 69 74  
david.schmidt@creuse.gouv.fr

Guéret, le 19 JUIN 2020

Le chef du bureau risques et sécurité

à

Madame le chef du bureau urbanisme et droit  
des sols



**Objet :** PC 023 093 19 X 0013 *515 / PC 023 093 19 A 0010 -*  
EREA INGENIERIE – construction d'un parc photovoltaïque  
**Réf. :** votre demande d'avis  
**P.J. :** dossier en retour

Vous m'avez transmis pour avis au regard des risques la demande de permis de construire visée en objet.

Le projet concerne la construction d'un parc photovoltaïque sur la parcelle ZB 1 au lieu-dit « Les Grands Champs » de la commune de Gouzou et sur les parcelles ZK 14, 16a, 16b et 16c au lieu-dit « Bois de Parsac » sur le territoire de la commune de Parsac-Rimondeix.

L'ensemble du territoire des communes de Gouzou et de Parsac-Rimondeix est situé en zone d'aléa sismique de niveau faible (zone 2), ce qui implique des règles de construction particulières pour les bâtiments de catégories d'importance III ou IV.

Par ailleurs, les communes de Gouzou et de Parsac-Rimondeix sont situées en zone 3 de potentiel radon, ce qui n'implique aucune obligation pour ce type de projet.

Par conséquent, j'émet un avis favorable au projet.

Le chef du BRS

Brigitte BORDAT